Autorisation spéciale
Service de garde Saint-Michel

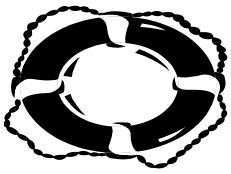

ACTIVITÉ BAIGNADE

À partir du mois de juin, votre enfant aura la possibilité d'aller à la piscine en compagnie du personnel éducateur, quand la température le permettra. Votre autorisation est requise pour que votre enfant participe à cette activité de fin de journée. Ne pas oublier d'apporter tous les jours un maillot et une serviette dans un sac bien identifié.

Afin de garantir la meilleure sécurité, nous avons besoin de connaître les aptitudes à la nage de votre enfant. C'est pourquoi, nous vous demandons de compléter ce coupon :

☐ 1- Mon enfant est très bon nageur

☐ 2- Mon enfant nage correctement

☐ 3- Mon enfant a besoin d'une veste de flottaison

SERVICE DE GARDE ST-MICHEL : AUTORISATION BAIGNADE

J'autorise mon enfant _____ à participer à la baignade au service de garde.

Signature du parent : _____

Date : _____